Règlement du tirage au sort de l'enquête « des BU à votre image »
SCD Lyon 1 / LibQual 2018

Article 1 : Tirage au sort

Un tirage au sort est organisé par les bibliothèques universitaires du Service commun de la Documentation de l'université Claude Bernard Lyon 1 pour inciter ses publics à répondre à l'enquête de satisfaction lancée du 12 novembre au 8 décembre 2018.

Le SCD Lyon 1 a choisi d'utiliser l'enquête *LibQual+* initiée par l'*Association of research librairies* (ARL) et créée en 2000 par les bibliothèques de la *Texas A&M University*.

L'attribution de lots pour les étudiants participant à l'enquête LibQual 2018 menée par le SCD a fait l'objet de la délibération n° 2018-163, validée au CA de l'université le 2 octobre 2018.

Article 2 : Conditions de participation

Si tous les publics des bibliothèques du SCD Lyon 1 peuvent à répondre à l'enquête *LibQual 2018*, le tirage au sort est réservé aux étudiants inscrits dans les bibliothèques de l'université Lyon 1 ou à l'Université Claude Bernard Lyon 1. Les personnels de l'université Lyon 1 ne peuvent pas participer au tirage au sort.

De plus, ne peuvent participer au tirage au sort que les personnes ayant d'une part validé l'enquête et d'autre part renseigné une adresse électronique valide.

Une même adresse électronique ou une même personne ne peut être bénéficiaire que d'un seul lot.

Article 3 : Désignation des gagnants

Trente lots sont proposés et attribués par tirage au sort.

L'organisation LibQual se charge de sélectionner aléatoirement cinquante adresses électroniques parmi celles renseignées par les participants à l'enquête. Afin de garantir la confidentialité, la totalité des adresses électroniques est stockée séparément des réponses à l'enquête. La liste des cinquante adresses électroniques est communiquée à l'établissement (SCD Lyon 1) à la fin de l'enquête. L'établissement se charge ensuite d'attribuer les lots en sélectionnant trente lauréats remplissant les conditions de participation parmi les cinquante adresses électroniques fournies, en suivant l'ordre de la liste des cinquante répondants et l'ordre de la liste des lots préalablement établie.

Article 4 : Liste des lots

Les lots du tirage au sort sont les suivants :

Lot n°1 : une console Nintendo switch

Lots n°2 à 6 : 3 cartes de 50€ de crédits Netflix (valeur totale 150€) à utiliser sur la plateforme en paiement d'un nouvel abonnement ou d'un abonnement en cours (soit entre 10 et 18 mois

d’abonnement selon la formule choisie. Le type de formule d’abonnement est au libre choix du gagnant)
Lots n°7 à 16 : une enceinte Bluetooth siglée « BU Lyon1 »
Lots 17 à 30 : un sweat-shirt siglé Université Claude Bernard Lyon 1 (proposé en couleur bordeaux et 2 tailles M et L)

Article 5 : Remise des lots

Les gagnants du tirage au sort seront prévenus par courriel à l’adresse communiquée dans le questionnaire entre mi-décembre 2018 et mi-janvier 2019. A compter de la date d’envoi de ce courriel les gagnants auront trois semaines, , pour se faire connaître auprès du SCD Lyon 1 et pour venir y retirer leur lot contre présentation du courriel reçu et de leur carte d’identité. Il ne sera procédé à aucun envoi, postal ou autre. Les gagnants des lots 17 à 30 devront communiquer la taille de sweat-shirt souhaitée par retour de mail à la date fixée par l’établissement. Les demandes de tailles seront servies dans l’ordre des réponses reçues. En cas d’épuisement de la taille souhaitée, l’établissement proposera la taille restante. Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité. Toute information d’identité fausse entraînera la nullité du gagnant et de sa participation au tirage au sort.
Les lots non réclamés au bout de trois semaines seront attribués aux adresses suivantes, en suivant l’ordre de la liste des cinquante adresses électroniques remises par l’organisation *LibQual*. Les gagnants pourront, le cas échéant, être conviés à une cérémonie de remise des lots par le SCD Lyon 1.

Article 6 : Limitation des responsabilités

Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du SCD Lyon 1, la composition des lots devaient être modifiée partiellement ou totalement, il sera attribué aux gagnants un lot d’une valeur équivalente.
La participation au tirage au sort entraîne l’adhésion des participants aux dispositions du présent règlement.

Contacts :

Pascale Patriarca, Directrice administrative, SCD Lyon 1
Pascale.patriarca@univ-lyon1.fr
Sophie KLOPP, Chargée de mission, SCD Lyon1
Sophie.klopp@univ-lyon1.fr